

31 août 2010

10.373

Question Jean-Frédéric de Montmollin**Planification hospitalière neuchâteloise: quo vadis?**

On a pu lire dans les quotidiens neuchâtelois que la société Antarès avait proposé au groupe de travail ad hoc de réaliser à terme un hôpital de soins aigus unique pour le canton au Val-de-Ruz et cela à l'horizon 2020, en laissant la situation actuelle persister jusque-là.

Est-ce que Antarès a effectivement préconisé un site unique pour le canton?

Est-ce que Antarès a préconisé l'installation de l'hôpital unique au Val-de-Ruz?

Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'affronter l'ouverture des frontières cantonales en matière de soins hospitaliers en 2012 dans la situation actuelle?

Comment le Conseil d'Etat explique-t-il qu'un groupe de travail œuvrant dans la confidentialité permette la communication à la presse de pareils documents? Entend-il déposer plainte pénale?

Enfin le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'au rythme où évolue ce dossier, le prochain hôpital unique du canton de Neuchâtel sera à Berne?

Cosignataire: Ch. Imhof.